



**DEMANDE VISANT À CE QUE LE RÈGLEMENT CONTENANT LES DISPOSITIONS CI-APRÈS IDENTIFIÉES
SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNÉES
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-325**

Objet : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de préciser que la marge avant maximale, dans la zone C2-758, s'applique uniquement à un mur parallèle au boulevard Harwood;
- d'agrandir les limites de la zone C2-758 à même une partie de la zone C2-716

Disposition (s) : _____

Nous, soussignés, personnes habiles à voter de la **zone** _____ **concernée**, demandons que la ou les dispositions susmentionnées du second projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

	Nom	Adresse	Date	Signature	Qualité			
					AVEC PROCURATION			Personne morale
					Domicilié	Propriétaire non résident	Copropriétaire ou cooccupant non résident	
1								
2								
3								
4								
5								
6								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)